

Philodassiki Enossi Athinon
10, Rue Herodotou
Athènes
GR 106 75

Monsieur le Directeur General de l' OEPP
Monsieur **Nicolaas Arie VAN OPSTAL**
Secrétariat de l'OEPP
1 rue Le Nôtre
Paris 75016
France

C.C : Monsieur Andrei Orlinski
Adjoint Scientifique

Athènes le 2/21/06

Sujet: Menace d'une expansion incontrôlable du *Marchalina hellenica* (Gen.) en région Méditerranéenne. Inclusion du *Marchalina hellenica* (Gen.) dans la liste d'Alerte de l' OEPP.

Monsieur le Directeur General,

On s'adresse à vous, suite à la conversation téléphonique que nous avons tenu avec votre adjoint scientifique, Monsieur Andrei Orlinski auquel on a pu exposer brièvement le problème.

Nous sommes une Organisation Non Gouvernementale ayant comme but -entre autres- la sauvegarde des forêts en Grèce. C'est dans ce cadre là que nous avons entrepris depuis 2003 une campagne visant à éradiquer -ou du moins contrôler de manière efficace -l'expansion de l'insecte *Marchalina hellenica* (Gen.) qui, introduit par les apiculteurs afin d'augmenter la production du miel de pin de manière artificielle ravage les forets de ce pays.

Le gouvernement Italien fut le premier à prendre des mesures efficaces en prohibant toute dissémination de l'insecte en territoire de la région de la Campagne (décret Ministériel du 27 Mars 1996 « Lotta Obligatoria contro la cocciniglia *Marchalina hellenica* (Gen.) nel territorio della Regione Campania ») suivi par le Gouvernement Grec qui –avec un retard de neuf ans – prohibe la dissémination du dit insecte sous conséquences pénales (décret Ministériel du 27 Avril 2005 : Prohibition de la propagation artificielle de l'insecte *Marchalina hellenica* (Gen.) au pin.

Nous pensons donc qu'il est grand temps de bannir la dissémination du *Marchalina hellenica* (Gen.) dans tout le territoire de l'Union Européenne et encore mieux : le bannir dans tout le bassin Méditerranéen -et cela malgré l'opposition acharnée de quelques associations, tel l'exemple actuel dans notre pays des apiculteurs attirés par le gain rapide et à court terme, au détriment de la nature. Nous pensons donc qu'il serait propice d'inclure le *Marchalina hellenica* (Gen.) dans la liste d'Alerte de l'OEPP.

En attendant de vos nouvelles

Veillez croire cher Monsieur, à l'expression de notre considération la plus haute.

Pour le Conseil d'Administration de Philodassiki

Michel Melas
President